

## DECRET ENERGETIQUE TERTIAIRE : CE QU'IL FAUT SAVOIR

### Objectifs pédagogiques et opérationnels

Connaître le nouveau cadre réglementaire de la consommation énergétique des bâtiments d'activités tertiaires  
S'approprier les arrêtés n°1 et n°2 et leurs impacts concrets sur le bail commercial (charges, travaux et mise aux normes)

### Public

Gestionnaires et leurs collaborateurs  
Négociateurs en immobilier d'entreprise  
Asset managers – Responsables  
Responsables immobiliers – Responsables techniques

### Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Chaque exposé est suivi d'un mini-cas pratique  
Projection du support de formation  
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

### Pré requis

Aucun

### Suivi et validation

Rapport de connexion  
Questions orales ou écrites (QCM)  
Evaluation de la formation en ligne

### Durée – Modalités

3h30  
Présentiel ou distanciel synchrone (classe virtuelle)

## PROGRAMME DETAILLE

### 1. LE CONTEXTE DU DECRET TERTIAIRE DU 23 JUILLET 2019

L'arrêté n°1 publié le 3 mai 2020 et son articulation avec les autres textes  
L'arrêté n°2 publié le 17 janvier 2021

### 2. LES OBJECTIFS DU DECRET

Une baisse rapide, drastique et mesurable des consommations d'énergie  
Trois objectifs en matière de diminution

### 3. LES BATIMENTS VISES

Définition de l'activité tertiaire  
Les caractéristiques des bâtiments concernés  
Quels sont les bâtiments exclus ?

### 4. LE RECUEIL DES CONSOMMATIONS

Une base documentaire dématérialisée  
La plateforme OPERAT en pratique  
Quid des consommations ?  
Le suivi des données  
Les éventuelles sanctions

### 5. LES IMPACTS DU DECRET EN MATIERE DE CESSION ET DE LOCATION

Les informations à transmettre à l'acquéreur ou au preneur  
L'impact sur le bail commercial : lors de la négociation, lors de la rédaction, en cours de bail et au renouvellement

***Formation éligible au renouvellement de la carte des professionnels de l'immobilier conformément au décret n°2016-173 du 17/02/2016***